

EINLADUNG

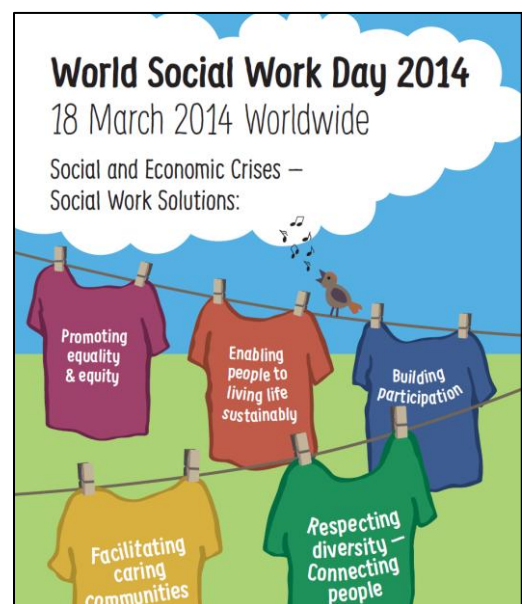
Wir laden Sie herzlich ein teilzunehmen an unserer diesjährigen

GENERALVERSAMMLUNG
AM MONTAG, DEM 17. MÄRZ 2014, 18H00 – 20H00
IM CENTRE PRINCE HENRI
3, ROUTE DE DIEKIRCH – 7220 WALFERDANGE

TAGESORDNUNG

ADMINISTRATIVER TEIL

1. Begrüßung durch den Präsidenten
2. Berichte vom
 - a) Präsident, Charel Schmit
 - b) Generalsekretärin, Danielle Lellinger
 - c) Schatzmeister, Guy Aeckerlé
3. Bericht der Kassenrevisoren (MM. Raymond Ceccotto et Michel Krier)
4. Aussprache über die vorgelegten Berichte
5. Entlastung des Vorstandes
6. Jährliche Aktualisierung der Mitgliederliste
7. Wahl des neuen Vorstandes (*Die Mitglieder, die ihre Kandidatur für den Vorstand abgeben bzw. hinterlegen möchten, bitten wir sie uns zukommen zu lassen über folgende Emailadresse info@ances.lu bzw. sie bei der Generalversammlung zu übergeben/vorzutragen*)
8. Vorstellung der Budgetvorlage 2014



FACHPOLITISCHER TEIL

9. Vorstellung und Diskussion des Aktivitätsprogramms 2014-2015
 - a) Fachpolitische Themen 2014-2015
 - b) Mitarbeit in den internationalen Netzwerken der FICE und AIFRIS
 - c) Vorstellung des europäischen Projektes „Children’s rights behind bars“ (2014-2016)
10. Vorstellung der Stellungnahme zum Gesetzesprojekt 6593¹
11. Vorstellung und Einsetzung verschiedener Fachgruppen²
12. **Open floor: Freier Austausch zur fachpolitischen Aktualität im Sozialwesen und Sozialpolitik.**
Wortmeldungen und Stellungnahmen von VertreterInnen aus Praxis und Gesellschaft erwünscht.

¹ projet de loi n° 6593 portant modification: 1. de la loi du 16 juin 2004 portant réorganisation du centre socio-éducatif de l’Etat; (...)

² Cf. Statuts de l’ANCES a.s.b.l. : Art. 14 L’AG peut instituer des « sections thématiques » (Fachgruppen) sur demande de 5 membres actifs et avisée par le CA. Les sections sont destinées à regrouper les membres issus d’un domaine spécifique de l’intervention éducative et sociale respectivement qui s’intéressent au sujet d’une thématique spécifique de leurs actions dans la perspective de l’échange théorie-pratique. Tout membre de l’ANCES peut s’inscrire dans une ou plusieurs sections. Les activités des sections sont annoncées et accessibles à tout membre de l’ANCES. Les travaux, activités et l’organisation interne des sections sont coordonnés par un tandem de porte-parole composé de deux membres nommés par le CA et dont au moins un des coordinateurs est membre du CA.

Walferdange, le 24.02.2014

Chers/chères membres, collaborateurs/-trices et ami(e)s de l'ANCES,

Le Conseil d'Administration de l'«Association Nationale des Communautés Educatives et Sociales» vous prie de bien vouloir régler **votre cotisation annuelle** afin de nous permettre à poursuivre nos activités, comme par exemple l'organisation de conférences, de débats ou la publication du périodique de l'ANCES qui s'appelle « **arc – archiv fir sozial aarbecht, bildung an erziung** ».

Veillez nous faire parvenir votre adresse email par courriel : info@ances.lu pour pouvoir vous informer à l'avenir par ce biais sur nos activités et les activités de nos membres.

Suite à notre Assemblée Générale du 22 mars 2010, les montants des cotisations sont comme suit :

Membre institution	100.- € inclus abonnement périodique de l'arc
--------------------	---

L'abonnement des institutions inclut **quatre exemplaires** par numéro édité de l'arc. Veuillez nous faire transmettre par courriel : info@ances.lu les adresses de vos maisons/ services/ groupes afin de leur envoyer directement un exemplaire. Dans le cas contraire nous allons les envoyer exclusivement à la direction de l'institution. **Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires, veuillez nous verser encore la somme supplémentaire de 25 € par exemplaire de numéro édité. (p.ex. 7 exemplaires = 100 + 3x25 = 175 € à virer)**

Membre individuel	25.- € inclus abonnement périodique de l'arc
Membre d'honneur	min. 25.- € inclus abonnement périodique de l'arc
Membre d'étudiant	10.- € inclus abonnement périodique de l'arc

L'abonnement des particuliers inclut **un exemplaire** par numéro édité de l'arc.

Si vous souhaitez rester/ devenir membre pour l'année 2014, veuillez verser le montant respectif sur le compte chèque postal de l'ANCES a.s.b.l.

IBAN LU37 1111 0029 7767 0000 (code BIC: CCPLULLL).

Dans l'espoir que la présente trouve bon accueil, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

pour le Conseil d'Administration

Charel Schmit, président

Danielle Lellingner, secrétaire générale

Guy Aeckerlé, vice-président et trésorier

Fernand Schintgen, vice-président